

# Respire, c'est du pesticide

**ENFIN** une bonne nouvelle. L'épandage aérien de pesticides est interdit en France. Certes, ça fait cinq ans déjà qu'une directive européenne prohibe cette pratique en raison « des effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement ». Sauf que la France usait à tire-larigot de la possibilité laissée par Bruxelles d'octroyer « à titre exceptionnel » des dérogations. Ainsi, en 2012, ce sont pas moins de 800 opérations d'épandage aérien qui ont pu avoir lieu en métropole et dans les DOM-TOM. Aux Antilles, où les riverains des bananeraies en prennent plein les poumons, des associations écolos ont fini par saisir le Conseil d'Etat, qui, le 6 mai, a suspendu dans toute la France la possibilité d'asperger sous dérogation, par hélicoptère, avion ou drone.

Mais, gare : depuis le 14 mai, un projet de loi prévoyant de supprimer l'interdiction d'épandage aérien est dans les tuyaux. Pendant ce temps-là, la pulvérisation par tracteur continue, sans distance minimale, sans autorisation à demander et sans avertir le voisinage.

Une facilité à pesticides qui entraîne parfois de petits pépins. Le 5 mai, veille de la décision du Conseil d'Etat, les élèves d'une petite école primaire

de Gironde ont pleinement profité du traitement des vignes alentour. Une vingtaine d'enfants ont soudain été pris de malaises, tandis que leur maîtresse, en proie à de violents maux de tête, était évacuée aux urgences. Le médecin scolaire, l'agence régionale de santé et le centre antipoison, alertés, ont vite trouvé le coupable. Un viticulteur voisin y était allé franco pour traiter ses ceps. Les pouvoirs publics ont aussitôt expliqué aux parents que les enfants ne couraient « en principe aucun risque à moyen et long terme », et que les produits utilisés étaient autorisés. Mais motus et bouche cousue sur les noms desdits produits. Il faut dire que l'un des trois fongicides, le mancozebe, est classé comme perturbateur endocrinien par l'Union européenne et considéré comme un cancérigène probable aux Etats-Unis... Pour info, tous les ans en France, on recense 40 intoxications collectives provoquées par des traitements aux pesticides. Ce qui n'empêche pas la FNSEA de manifester ces jours-ci contre le projet gouvernemental consistant à interdire les épandages à moins de 200 mètres des crèches et des écoles...

Le principe de précaution, ce serait donc bidon (de pesticides) ?

